FEDERATION FRANCAISE DE SPORT-BOULES LYONNAISES



COMITE BOULISTE DEPARTEMENTAL ARIEGE

AGREE PAR LA PREFECTURE DE L'ARIEGE LE 28 FEVRIER 1951 SOUS LE N° W 09 1000 372 (LOI DU 1^{er} JUILLET 1901)

N° SIRET : 494 622 418 000 15 CODE APE : 926 C



CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DOUBLE M3-M4

Organisateur : C.B LAVELANET

Responsable : COMITE BOULISTE ARIEGE
Lieu : LAVELANET, espace sportif Jacquard

SAMEDI 20 ET DIMANCHE 21 AVRIL 2024

M3 + M4 + F4

Dispositions communes

Inscriptions par écrit, avec envoi des fiches CBD correctement rédigées, sans tâche ni rature, uniquement à l'adresse en pied de page :

⇒ Avant le 5 avril 2024 minuit.

Tenue du club uniforme, obligatoire dès la première partie.

Licence TRAD en cours de validité + contraintes médicales (tampon, certificat, questionnaire santé):

⇒ A déposer au graphique dès l'arrivée sur site ***

*** => Dépôt au plus tard 5 minutes avant le début de la compétition, pour permettre un éventuel tirage, dans une poule de 3, où une équipe serait absente.

Minimum requis de 3 équipes par division, sinon compétition annulée.

Réglementation FFSB.

2 équipes qualifiées par catégorie : participation au Qualificatif Pyrénées les 8 et 9 juin 2024 à (12).

Parties en 13 points ou 1h30.

Equipes constituées de 2 ou 3 joueurs de la même ASB ou ESB, qui doivent obligatoirement figurer sur la liste d'engagement.

Pas d'obligation pour le 3° joueur, d'être présent au début de la compétition, mais sa licence doit être déposée avant le début des poules.

Aucune modification ne sera prise en compte, après le dépôt des licences.

Dispositions particulières

Début des parties le samedi matin : à définir selon le nombre d'engagés.

Horaire du dimanche : défini au graphique selon le nombre de qualifiés.

M3:1 joueur minimum M3 obligatoire, dans une équipe de 2 ou 3.

Rappel du Règlement Sportif

Article 77-2 : composition des poules par 4 en priorité, sinon en fonction du nombre de participants.

Article 77-4: sortie de poules => premiers contre seconds.

Article 64-5 : avant le démarrage de la compétition (jet du but), s'il s'avère qu'une poule est réduite à 2 équipes, suite à une absence, un

tirage au sort parmi les poules de 4 s'impose, pour rétablir l'équilibre. En cas d'impossibilité, il faut réajuster les poules existantes.

Article 5 de l'Annexe 3 A : pour tout changement de jeu, c'est le Commissaire technique qui désigne le jeu de remplacement.

Annexe 3 B => pour tout départemental, tous les tirages et horaires, sont établis et dirigés par le CBD concerné.

Article 31-F3 : Au nom de l'éthique sportive, si une ou des équipes, ne défendent pas régulièrement leur chance, elles sont passibles de recevoir un carton par joueur (jaune = 50€, rouge = 200€)!

2415, ROUTE DE MAZERES - 31550 CINTEGABELLE TEL : 05.61.08.95.96 MAIL : cbd09.ariege@orange.fr